**Campagne citoyenne pour une constituante**

**I – Problématique générale**

Mise en évidence depuis des années par les observateurs les plus avisés de la vie politique, la crise de représentativité de nos institutions a atteint, avec la mandature de François Hollande, une intensité telle que plus personne ne peut feindre de l’ignorer. A l’exception symptomatique de Marine Le Pen, la nécessité d’un changement constitutionnel est sur les lèvres de la plupart des responsables de partis politiques. Mieux, alors que ceux qui portent cette thématique depuis plusieurs années ne proposaient jusqu’à présent qu’une nouvelle constitution clés en mains, certains n’hésitent plus à reconnaître la nécessité d’une véritable assemblée constituante.

Pourtant, si elles sont de nature à créer un contexte favorable à la réception de nos idées, il ne faut pas nourrir d’illusions quant aux possibilités de concrétisation de ces différentes prises de position. Les partis politiques sont en effet devenus un rouage essentiel de l’écheveau institutionnel de la cinquième république, dans la mesure où ils se sont progressivement structurés en fonction de l’élection présidentielle, stratégiquement comme financièrement. La décentralisation, grande pourvoyeuse de militants, n’a rien changé dans la mesure où elle ne fait que reproduire ce modèle personnel et autoritaire à l’échelon local : tout est fait pour que le maire, les présidents du conseil régional ou du conseil départemental soient en quelque sorte des présidents de la République aux petits pieds.

Dans une telle configuration, un dirigeant politique ne peut sincèrement et effectivement s’inscrire dans une démarche de refondation institutionnelle qu’en entrant en conflit avec la structure qui l’a porté au pouvoir…

C’est pourquoi il est particulièrement improbable que le changement vienne de l’intérieur[[1]](#footnote-1). Il doit être porté directement par les citoyens, sans exclure a priori les responsables politiques mais sans faire de leur participation une condition préalable à notre action. Exiger et imposer la tenue d’une constituante constitue ainsi le premier acte de la réappropriation de notre souveraineté.

***Provoquer l’avenir***

Puisque les partis politiques ont tout intérêt à s’en tenir à un discours de façade sur la nécessité d’un changement institutionnel, il est évident que les modes traditionnels d’interpellation du pouvoir politique sont voués à l’échec. Aucune pétition, manifestation ou campagne de mobilisation numérique n’apparaît en mesure de contrer la force d’inertie du régime.

C’est pourquoi c’est à nous qu’il appartient d’initier un processus d’insurrection démocratique. Une insurrection proprement légaliste, qui oppose à la régularité formelle de l’action des pouvoirs publics la légalité supérieure des principes fondant leur action, à commencer par la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, qui dispose en son article II que *« le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l’homme : ces droits sont la liberté, la sûreté, la propriété et la résistance à l’oppression »*.

Cette approche peut, dans une démarche de résistance citoyenne, être mobilisée pour contester la légitimité voire la légalité des décisions des gouvernants, tant au niveau national qu’au niveau local (ex : résistance aux grands projets inutiles, collectifs citoyens pour le droit des étrangers, des précaires, « fronde » parlementaire,…).

Mais elle peut également être mise en œuvre au soutien d’une approche plus constructive, pour exiger le changement de régime qui, seul, permettra de restaurer la représentativité de nos institutions.

Plusieurs options sont envisageables mais, en toutes hypothèses, il doit s’agir d’une initiative concrète (et non d’un énième appel désincarné), permettant aux citoyens de réaffirmer leur souveraineté mais également de leur faire prendre conscience qu’ils n’ont aucunement besoin des classes dirigeantes pour faire société. Toutes choses qui supposent de s’engager dans une démarcher de confrontation institutionnelle et donc de s’appuyer sur le calendrier des dirigeants, non pour s’y soumettre mais pour le refuser ou le subvertir.

L’objectif est de faire en sorte que la question de la constituante devienne incontournable dans le débat politique qui va s’engager dans la perspective de 2017.

***II - Actions envisageables***

1. **Campagne pour la convocation d’une constituante**

L’idée est de lancer une vaste initiative appelant les citoyens à exiger la tenue d’une assemblée constituante. Si elles peuvent permettre d’en populariser l’idée, les formes classiques de mobilisation (pétition, lettre ouverte,…) n’ont guère de chance d’influer sur le cours des choses en l’état d’autisme et d’inertie des classes dirigeantes. L’organisation d’un véritable référendum populaire, qu’il s’appuie ou non sur un projet de loi, apparaît ainsi plus à même de construire un rapport de force utile.

Plusieurs obstacles de taille doivent cependant être relevés. En premier lieu, si elle peut jouer un rôle moteur, il est évident que l’association pour une constituante ne peut à elle seule porter une telle initiative. Il est indispensable, tant au niveau national que local, que des collectifs se constituent pour la promouvoir. A cet égard, une vue d’ensemble des partenariats existants ou envisageables au niveau des cercles serait précieuse.

Ensuite et surtout, susciter une telle synergie suppose de mettre au cœur de notre démarche la question démocratique. La constituante n’est pas une fin en soi mais un moyen de surmonter par le haut la profonde crise de représentativité des responsables publics. C’est cette crise qu’il nous faut mettre en avant, en faisant le lien avec tous les domaines où s’illustre la faillite des pouvoirs publics (souveraineté budgétaire, droit du travail, question fiscale,…).

Nous devons aussi mettre en évidence que la refondation démocratique de nos institutions nationales constitue aussi un levier pour combattre la dérive technocratique de l’union européenne. L’exemple grec démontre qu’il est évidemment possible qu’un gouvernement impose un rapport de force potentiellement source de changement… à condition que les institutions internes garantissent le respect du mandat populaire.

1. **Assemblées citoyennes libres et cahiers d’exigences**

Pour tenter de lever ces obstacles, il est sans doute nécessaire d’en passer par une étape intermédiaire dans le processus constituant, qui voit le peuple réuni énoncer explicitement les motifs de l’illégitimité des gouvernants et les conditions de sa confiance future. On pense évidemment au précédent des cahiers de doléances, préalable à la convocation des Etats généraux et, partant, de la première assemblée constituante.

Dans le contexte actuel, peu avare en dénonciations de l’incurie du pouvoir, il pourrait toutefois être intéressant d’inverser la perspective, en mettant en avant, non les doléances, mais toutes les aspirations et propositions des citoyens pour renouer avec le progrès démocratique et qui ne peuvent prospérer en raison de la crise de représentativité des pouvoirs publics.

En tissant des liens avec les élus des petites communes, ces cahiers d’exigences pourraient ainsi être discutés et rédigés localement au sein d’assemblées citoyennes libres (par opposition aux conseils citoyens d’acclamation des élus locaux), réunissant les associations citoyennes ainsi que toutes les personnes intéressées. Agrégés au niveau national selon une méthode restant à élaborer, ces cahiers pourraient servir de base à la constitution d’un véritable « mandat cadre », fixant les conditions sine qua non à partir desquelles la représentativité des élus est reconnue.

1. D’ailleurs, jamais dans notre histoire institutionnelle depuis 1789, le changement de régime n’a pu se faire sans un concours extérieur à la classe dirigeante. [↑](#footnote-ref-1)